

# Règlements de la promotion automnale KYB

Période promotionnelle : du 1er septembre au 30 novembre 2023

La promotion Remise automnale KYB de 50 \$ s'adresse à tous les consommateurs aux États-Unis, au Canada, à Porto Rico et aux Îles Vierges américaines.

**Offre :**            **Obtenez une remise de 50 \$ à l'achat de l'un ou l'autre des choix suivants :**  
**2 jambes de force KYB et 2 montures KYB**  
**4 amortisseurs KYB**  
**2 jambes complètes Strut-Plus ou Truck-Plus**

\* Une preuve d'achat est requise, notamment un reçu détaillé montrant les coûts individuels de chaque article KYB acheté. Les produits admissibles sont ces quatre pièces KYB : deux jambes de force KYB jumelées à deux montures KYB, ou quatre amortisseurs KYB, de même que deux jambes complètes Strut-Plus ou Truck-Plus. Si les pièces sont installées par un fournisseur de services professionnels, un reçu détaillé ou une facture indiquant le coût unitaire des articles KYB achetés est requis.

Cette offre s'adresse à tous les résidents autorisés des États-Unis, du Canada, de Porto Rico et des Îles Vierges américaines. Cette offre n'est pas cessible et n'est valide que pour une personne qui achète des produits admissibles KYB. Les employés, les filiales et les sociétés affiliées de KYB ne sont pas autorisés à participer ni à obtenir des remises dans le cadre de ce programme. L'acheteur est responsable du paiement de toutes les taxes et de tous les autres frais.

Les participants doivent fournir certains renseignements personnels pour pouvoir recevoir leur remise et des communications portant sur l'état de leur demande. Les renseignements personnels des participants sont utilisés aux seules fins énumérées précédemment ainsi que pour toutes les communications auxquelles le consommateur peut choisir de recevoir. La soumission de ces renseignements est nécessaire pour participer aux programmes de remise KYB.

Pour donner droit aux récompenses, les ventes admissibles et les factures doivent être enregistrées sur le site [www.kyb.com/save/canada](http://www.kyb.com/save/canada).

Pour avoir droit à la remise, un consommateur doit acheter les produits chez un grossiste, un détaillant ou un fournisseur de services. Une facture énumérant les numéros de pièce KYB admissibles est exigée. Les factures ne sont valides que sur les ventes effectuées entre le 1er septembre et le 30 novembre 2023. Tous les achats au détail doivent être accompagnés d'une facture ET celle-ci doit indiquer les numéros de pièce KYB.

La décision définitive quant à la validité des achats enregistrés incombe à KYB.

**KYB n'accepte aucune demande de remise envoyée par la poste.**

Les participants sont admissibles aux récompenses à l'achat d'un jeu de produits KYB admissibles, soit les produits MonoMax, Gas-a-Just, Excel-G, AGX, Strut-Plus et Truck-Plus, ainsi que les montures de jambes de force KYB. Pour être admissibles, tous les achats de jambes de force DOIVENT être complétés par l'achat de montures assorties, la facture en faisant foi. Les stabilisateurs de direction ainsi que d'autres numéros de pièce SM ne donnent pas droit aux récompenses.

Les réclamations reçues après le 15 décembre 2023 ne seront pas honorées. Aucune récompense ne sera émise en contrepartie de réclamations incomplètes, effectuées en double, qui indiquent un nombre insuffisant de ventes admissibles par rapport à celui qui est spécifié, ou qui ne sont pas accompagnées de toutes les preuves de vente. Limite d'une seule récompense KYB par personne, par ménage ou par adresse. Les adresses commerciales ne sont pas admissibles.

Tous les documents soumis deviennent la propriété de KYB Americas Corporation et aucun ne sera retourné.

Cette offre est nulle là où la loi en interdit ou en restreint la tenue, l'assujettit à l'impôt sur le revenu ou exige un permis.

Le paiement de chaque récompense au Canada sera fait au moyen d'un chèque envoyé par la poste.

Les participants sont priés de s'assurer de l'exactitude de l'adresse de réception de leur chèque. KYB Americas Corporation n'est pas responsable des envois postaux livrés en retard, perdus ou mal adressés. Prévoir de 10 à 12 semaines pour la réception du chèque de remise après la date de soumission des documents.

KYB se réserve le droit, en tout temps et sans préavis, de modifier les règlements du programme et d'annuler le programme. En cas d'annulation du programme, les participants auront 30 jours à compter de la date d'annulation pour soumettre leurs demandes de remise. KYB n'assume aucune responsabilité quant aux incidents entraînant des erreurs, des omissions, des interruptions, des suppressions, des anomalies, des retards de traitement ou de transmission, du vol, de la destruction ou de la manipulation frauduleuse des documents liés aux inscriptions, ainsi qu'à la défaillance des lignes de communication.

KYB et ses agents ne sont pas responsables des problèmes ou des défaillances techniques des réseaux et des lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou des fournisseurs de services, du matériel informatique et des logiciels, ainsi que de tout courriel ou toute inscription non livré à KYB en raison de problèmes techniques, d'une erreur humaine ou de l'encombrement d'Internet ou de tout site Web, ou d'une combinaison de ces facteurs, y compris tout dommage causé à un participant, ou à l'ordinateur ou à d'autres biens d'une autre personne, et qui sont associés à la participation à ce programme ou au téléchargement de tout matériel de ce programme, ou qui en résultent. ADVENANT TOUTE TENTATIVE D'UNE PERSONNE DE NUIRE AU BON DÉROULEMENT DE CE PROGRAMME, KYB SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, OU TOUT AUTRE DÉDOMMAGEMENT, À LA PERSONNE FAUTIVE ET D'INTENTER DES POURSUITES CONTRE ELLE AVEC TOUTE LA RIGUEUR DE LA LOI.

Les soumissions frauduleuses peuvent entraîner des poursuites fédérales en vertu de la législation des États-Unis sur la fraude postale (USC 18, sections 1341 et 1342). Le commanditaire ou ses agents peuvent, à leur discrétion, payer la remise par chèque plutôt que par une carte prépayée.

Les résidents canadiens peuvent communiquer avec le Service à la clientèle en composant le 1 800 619 4703, ou par courriel à [rebatestatus@garvinpromo.com](mailto:rebatestatus@garvinpromo.com). Le Service à la clientèle est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h HNR.